

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 MARS 2026

Le 5 mars 2026 s'est réuni, à 18h00 à la salle du conseil de Saint-Martin-d'Abbat et en nombre prescrit par la loi, les membres du Conseil d'Administration légalement convoqués sous la présidence de Madame Chrystèle MAGNIN.

Etaient Présents :

Titulaires	NOM - Prénom	Présent(e)	Suppléants	NOM - Prénom	Présent(e)
Présidente GY	MAGNIN Chrystèle	X	SMA	DURAND Audrey	
Vice-Présidente SMA	FERREIRA-MARTINS Carine	X	SMA	GIRARD Pascale	
SMA	TURPIN Joël		GY	AVEZARD Emily	
SMA	DAMILAVILLE Charles	X	GY	PAVLOVIC Sophie	X
GY	THUILLIER Philippe	X	GY	RAHMOUNI Marie	X
GY	DAM Aurélie				

Absent excusé : Monsieur TURPIN Joël (donnant pouvoir à Madame FERREIRA-MARTINS)

Absentes : Madame DURAND Audrey, Madame GIRARD Pascale, Madame AVEZARD Emily et Madame DAM Aurélie

Madame Chrystèle MAGNIN, Présidente du SIRIS ouvre la séance du conseil d'administration à 18h05 et nomme Monsieur DAMILAVILLE Charles secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu de la précédente séance
- Approbation du Compte Financier Unique 2025
- Approbation du Résultat 2025
- Vote du Budget Primitif 2026
- Médecine préventive : Renouvellement de la convention avec le CDG 45
- Tableau des effectifs
- Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu de la précédente séance du 4 décembre 2025

Vote : 5	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 5
----------	------------	----------------	----------

2. Approbation du Compte Financier Unique

Madame Chrystèle MAGNIN, Présidente du SIRIS, quitte la salle. Madame Carine FERREIRA-MARTINS, Vice-Présidente, prend la présidence de la séance et présente le Compte Financier Unique 2025 validé par Monsieur le Receveur du Service de Gestion Comptable de Gien :

CFU 2025		
FONCTIONNEMENT - DEPENSES	BP 2025	CFU 2025
Chapitre 011 Charges à caractère général	174 886,17	143 276,02
Chapitre 012 Charges de personnel	337 400,00	321 952,10

Conseil d'administration du 5 mars 2026

Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	20 662,00	19 696,94
Chapitre 66	Charges financières	1 000,00	431,42
Chapitre 67	Charges spécifiques (titres annulés)	200,00	0,00
Chapitre 68	Dotations aux provisions	7 219,15	2 550,00
Total Dépenses Réelles		541 367,32	487 906,48
Chapitre 023	Virement à la section Investissement	2 969,16	
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE		544 336,48	487 906,48

FONCTIONNEMENT - RECETTES		BP 2025	CFU 2025
Chapitre 70	Ventes Produits	120 000,00	123 694,20
Chapitre 74	Dotations et Subventions	373 000,00	373 320,76
Chapitre 75	Autres Produits de Gestion	100,00	160,67
Chapitre 78	Reprise sur amortissements	2 225,15	2 225,15
Chapitre 013	Atténuation de Charges	3 000,00	4045,29
Total Recettes Réelles		498 325,15	503 446,07
Chapitre 002	: Excédent antérieur reporté	46 011,33	
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE		544 336,48	503 446,07

Résultat de l'exercice 15 539,59

Résultat antérieur reporté 46 011,33

Résultats cumulés 61 550,92

INVESTISSEMENT - DEPENSES		BP 2025	CFU 2025
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	5 000,00	1 297,03
2183	Matériel de bureau / informatique	2 000,00	1 297,03
2184	Mobilier	1 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 000,00	0,00
Total Dépenses Réelles		5 000,00	1 297,03
Chapitre 001	Déficit investissement reporté	0,00	0,00
DEPENSES DE L'EXERCICE		5 000,00	1 297,03

INVESTISSEMENT - RECETTES		BP 2025	CFU 2025
Chapitre 10	Dotations Fonds et réserves	0,00	0,00

Conseil d'administration du 5 mars 2026

10222 FCTVA	0,00	0,00
1068 Excédent de fonct. Capitalisé	0,00	0,00
Chapitre 13 Subventions d'Investissement	0,00	0,00
1321 État et établissement national	0,00	0,00
Total Recettes Réelles		0,00
Chapitre 001 Excédent antérieur reporté	2 030,84	2 030,84
Chapitre 021 Virement de la section de fonct.	2 969,16	
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	5 000,00	2 030,84

Résultat de l'exercice 733,81

Résultat antérieur reporté 0,00

Résultats cumulés 733,81

La Section de fonctionnement s'élève en dépenses à 487 906,48 €, en recettes à 503 446,07 €.

La Section d'investissement s'élève en dépenses à 1 297,03 €, en recettes à 2 030,84 €.

La Commission Administrative déclare que le Compte Financier Unique dressé pour l'exercice 2025 est approuvé.

Vote : 4	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 4
----------	------------	----------------	----------

4. Vote de l'affectation de résultat 2025

Madame FERREIRA-MARTINS, Vice-présidente, présente :

Le résultat de l'exercice 2025 :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	487 906,48 €	1 297,03 €
RECETTES	503 446,07 €	2 030,84 €
RESULTATS	15 539,59 €	733,81 €

Les résultats antérieurs reportés :

Résultats antérieurs reportés (excédent de fonctionnement)	46 011,33 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement	0,00 €

Conseil d'administration du 5 mars 2026

Syndicat intercommunal de Regroupement à Intérêt Scolaire
entre SAINT-MARTIN-D'ABBAT et GERMIGNY-DES-PRES

Dresse le bilan comme suit :

Résultat à affecter en fonctionnement	61 550,92 € (15 539,59 + 46 011,33)
Solde d'exécution de la section d'investissement	733,81 €

Report en fonctionnement R002.....61 550,92 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté R001.....733,81 €
Affectation en réserves R1068 en investissement.....0,00 €

La Commission Administrative approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2025 pour l'exercice 2026.

Vote : 5	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 5
----------	------------	----------------	----------

5. Vote du Budget primitif 2026

Madame FERREIRA-MARTINS, Vice-présidente, présente le budget primitif 2026.

Total des dépenses de fonctionnement	544 650,92 €
Total des recettes de fonctionnement	544 650,92 €
 Total des dépenses en investissement	 9 000,00 €
Total des recettes en investissement	9 000,00 €

Madame la Vice-Présidente rappelle que la nomenclature M57 donne la faculté à la Commission Administrative de déléguer à la Présidente la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections. Cette fongibilité permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser la dépense sans attendre les opérations purement techniques. Madame la Présidente informera alors la Commission Administrative de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Vote : 5	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 5
----------	------------	----------------	----------

6. Médecine préventive : renouvellement de la convention avec le CDG 45

Madame la Présidente informe le Conseil Syndical que la convention a pris fin au 31 décembre 2025. Le CDG 45 a délibéré pour une nouvelle convention à effet du 1er janvier 2026 pour une durée d'un an. Elle sera renouvelée tacitement pour chacune des années civiles qui suivront dans la limite de 3 ans.

Madame la Présidente propose au Conseil Syndical de signer la nouvelle convention.

Vote : 5	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 5
----------	------------	----------------	----------

7. Tableau des effectifs

Avancement de grade pour un agent intercommunal :

- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 15,78/35^{ème} à partir du 01/07/2026

Conseil d'administration du 5 mars 2026

- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 15,78/35^{ème} à partir du 01/07/2026

Vote : 5	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 5
----------	------------	----------------	----------

8. Questions diverses

▪ Résiliation contrat Kalhyge : À la suite de la demande de résiliation de contrat envoyée par lettre recommandée à la fin de l'année 2025, la société Kalhyge a pris contact et un rendez-vous a été organisé le 11 décembre avec la chargée de clientèle. Il apparaît que le contrat, signé en 2014, a été établi pour une durée de quatre ans, avec une reconduction tacite de la même durée, engageant ainsi le SIRIS jusqu'en septembre 2026.

▪ Cuisine Germigny :

→ Bouton M/A du lave-vaisselle : quelle solution pour le changement du bloc interrupteur ? Il est suggéré de faire intervenir un électricien (JC CONNECT à Saint-Martin-d'Abbat).

→ Four de remise et maintien en température 5 niveaux : le SIRIS a reçu deux devis (produit identique)

Proposition du Groupe BENARD : 3 706,80 € TTC installation, mise en service et raccordement compris + garantie 2 ans pièces, main d'œuvre et déplacement

Proposition Groupe COMPTOIR : 3 943,38 € TTC installation, mise en service et raccordement à la charge du SIRIS + garantie 1 an pièces et main d'œuvre.

La proposition du Groupe BENARD a été privilégiée. Un troisième devis sera sollicité auprès de la Société CHRISTIN. Le nouveau four sera installé à la place de l'étuve. En ce qui concerne l'étuve, elle pourrait être placée dans la cuisine de Saint-Martin-d'Abbat, sous réserve de disponibilité d'espace. Étant donné que les deux congélateurs ne sont plus utilisés, il faudrait réfléchir au déplacement de ces derniers, et à leur utilité future.

→ Devis en cours par la société AVIPUR pour un nettoyage de la hotte courant juillet

▪ Intervention du SICTOM pendant la pause méridienne : Seconde intervention le 9 février à St Martin et le 12 février à Germigny.

→ Retours positifs du SICTOM : Le pain n'est plus servi directement avant le repas, il est proposé par le personnel au cours du repas, ainsi les enfants se refusent moins facilement de manger leur 1^{ère} assiette. Les saladiers, installés au centre des tables, faisant office de poubelle de table pour vider son assiette ont été retirés car les élèves, notamment les maternelles, vidaient systématiquement leur assiette, sans goûter. A Germigny, l'automatisme de la mini portion est bien intégré, les enfants apprécient la démarche du personnel. Il a été demandé au personnel de Saint-Martin-d'Abbat d'appliquer cette même démarche notamment lorsqu'un enfant précise ne pas aimer le repas. Cette démarche existe déjà mais est peut-être à développer davantage.

→ Remarque du SICTOM : dans les autres établissements, les élèves ont le droit partager leur assiette avec leurs voisins de table s'ils n'aiment pas ou n'ont plus faim afin de limiter le gaspillage alimentaire. Pour ou contre cette pratique ? A l'unanimité, le Conseil Syndical est contre (hygiène, risque en cas d'allergie).

▪ Berger-Levrault : L'interface actuelle est amenée à disparaître (arrêt de la maintenance d'ici 2 à 3 ans). Le SIRIS a reçu une proposition commerciale pour la nouvelle solution « Wemagnus » :

→ WeMagnus Optimal : 5 294,00 € HT annuel

→ WeMagnus Standard : 4 246,00 € HT annuel

Le Pack Standard a été privilégié. Une réflexion sera menée entre avril et juin pour un éventuel investissement et mise en place durant l'été.

▪ Comportements difficiles de certains enfants pendant la pause méridienne :

Pour rappel, deux exclusions temporaires d'une semaine ont été prononcées en décembre 2025 en raison de comportements dangereux.

Suite à de nouveaux incidents survenus en janvier, plusieurs courriers d'avertissement ont été adressés aux parents concernés à la fin du mois de février. M.THUILLIER préconise de renvoyer les courriers en lettre recommandée aux parents concernés.

Fin de séance : 19h50

Fait à Saint-Martin-d'Abbat, le 05 mars 2026

La Présidente, Chrystèle MAGNIN

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "SAINT-MARTIN D'ABBAT", "SYNDICAT INTERCOMMUNAL", "SCOLAIRE", and "GERMIGNY DES PRES" around a central star.